

Délibération DEL-B-2026-031

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 FEVRIER 2026

A BRESSUIRE SAINT-PORCHAIRE, POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à 17h00, le Bureau communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 10

Présents (20) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Claire GINGREAU pouvoir à Yves CHOUTEAU, Gilles PETRAUD pouvoir à André GUILLERMIC,

Absents (6) : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Claire GINGREAU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 11-02-2026

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

SPORT

Projet de transformation du centre aquatique de Moncoutant-sur-Sèvre : demande de subventions

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL CC-2021-191 en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président

Vu la délibération du Bureau communautaire DEL-B-2025-117 du 25 novembre 2025 portant demandes de subventions selon le plan de financement de l'opération au stade de l'avant-projet définitif ;

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement au regard des coûts de travaux et des financements sollicités notamment ceux de l'Etat.

Le nouveau coût prévisionnel global est présenté ci-dessous ainsi que le plan de financement identifiant les dépenses et les recettes afférentes pour la transformation du centre aquatique de Moncoutant sur-Sèvre.

Dépenses	€ HT	Recettes €		%
Maitrise d'œuvre	161 164,95	Subventions	663 695,00	37%
Travaux	1 439 498,89	FEDER	337 871,00	19%
Etudes préalables	61 525,00	SIEDS	25 824,00	1%
Autres dépenses	127 280,91	Etat DETR	300 000 ,00	17%
		Fonds de concours commune de Moncoutant-sur- Sèvre	251 644,32	14%
		Autofinancement Agglo2B	874 130,43	49%
TOTAL	1 789 469,75		1 789 469,75	

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs, (FEDER, SIEDS, Etat DETR), telles que présentées ci-dessus conformément au plan de financement actualisé de l'opération ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **24 FEV. 2026**

Notifié ou publié le **24 FEV. 2026**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président
Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

